



# Comité de pilotage

## RAPPORT

10 NOVEMBRE 2017

<b>PRÉSIDENT</b>	Kristian Vanderwaeren (AGD&A) et Abram Op de Beeck (BASF pour ESSENSCIA)
<b>SECRÉTAIRE</b>	Sophany Ramaen (Secrétariat du Forum National)
<b>PRÉSENTS</b>	Chris De Clerck (AGD&A), Sophany Ramaen (AGD&A), Jeroen Sarrazyn (AGD&A), Antonia Block (COMEOS), Jessy Van Aert (EVONIK pour ESSENSCIA), Dirk Aerts (Customs4Trade pour Agoria), Serge Gumieny (Nike), Nathalie Delestienne (AGD&A), Ilse Eelen (AGD&A), Luc Van de Velde-Poelman (AGD&A), Joëlle Delvaux (AGD&A), Jan Van Wesemael (Alfaport - VOKA), Sabine De Schryver (AGD&A),
<b>EXCUSÉS</b>	Werner Rens (AGD&A), Dorothy Cardoen (AGD&A), Hans Pieters (cabinet Van Overtveldt), Liesbet Fransen (AGD&A), Kristian Vanderwaeren (AGD&A), Jef Hermans (Portmade pour VEA-CEB), Jan Robbroeckx (UMICOR pour Agoria), Abram Op de Beeck (BASF pour ESSENSCIA), Pieter Haesaert (Customs4Trade pour Agoria)

### Point 1 à l'ordre du jour : Passage en revue du tableau de suivi

La rubrique sur le Brexit avec le point de contact peut être consultée [online](#). Les personnes présentes communiquent les activités suivantes en ce qui concerne le Brexit :

- L'autorité portuaire d'Anvers a créé un groupe de travail Brexit, première réunion le 14/12. Jan Van Wesemael y participera ;
- 14/12 FIT-event lors duquel l'AGD&A sera également présente ;
- Agoria organise des sessions d'information au cours desquelles le Brexit constituera un des thèmes (30') à Gand (15/11) et à Gosselies (28/11) ;
- L'AGDA est en contact avec les Voka pour organiser ensemble des roadshows afin d'atteindre surtout les pme.

Le service Automatisation doit encore faire un rapportage sur le nombre de déclarations RD avec facilités financières et RD sans facilités financières.

Fin novembre, une conférence de presse est prévue lors de la cérémonie de signature des premiers contrats de stage. La première firme démarre le 4 décembre avec un stage auprès de l'AGDA.

En ce qui concerne les chiffres en matière de poursuite de la caution auprès des OEA, Chris explique que cela concerne 48 dossiers (sur un total de 2677). Sophany va communiquer l'information à Kristof Hertogen, qui suit les discussions au niveau européen sur la révision de l'article 84 CDU DA (caution).

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Faire rapport du nombre de déclarations RD avec facilités financières et RD sans facilités financières à Jan Van Wesemael	Chris De Clerck	31-12-17

### Point 2 à l'ordre du jour : Évaluation de la réunion avec ODB au secrétariat Benelux (6/10/2017)

L'impression générale qui émane des participants est qu'il s'agissait d'une initiative positive, mais qu'il y a peu de résultats concrets. C'est peut-être parce qu'il s'agissait de la première réunion. Les personnes présentes préconisent l'organisation d'une réunion de suivi.

Il appartient à présent au groupe de travail Benelux Supply Chain de continuer à développer les résultats de la réunion. Sophany se chargera du suivi de cette matière et en informera les membres. Il s'agira principalement d'un point de vue commun concernant la révision de l'article 84 CDU DA. La douane néerlandaise ne souhaitait pas établir des critères communs pour autoriser une caution moins élevée. La problématique de la 2e déclaration d'exportation continuera également à être discutée et les résultats du GT Sortie des marchandises sont pertinents en la matière. Pour le transfert IST, on ne peut travailler que sur le long terme par le biais de différentes visions et systèmes.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
Briefer le comité de pilotage au sujet des conséquences de la réunion du 6/10 avec ODB.	Sophany	12-01-18

### Point 3 à l'ordre du jour : Évaluation de l'Assemblée générale (4/10/2017)

Le feedback reçu était positif. Les membres trouvaient intéressant d'avoir une vue d'ensemble de tous les groupes de travail. Une remarque pour les convenors : parler plus fort et plus clairement au micro. La qualité du son est surtout liée aux micros mêmes. Parler plus clairement et plus près du micro constituerait déjà une amélioration.

Ensuite, des remarques pratiques, certainement utiles pour l'année prochaine, sont données.

#### **Point 4 à l'ordre du jour : Nouveaux points à l'ordre du jour pour les groupes de travail nationaux**

Le comité de pilotage marque son accord sur deux nouveaux points à l'ordre du jour pour le Groupe de travail Régimes particuliers :

1. Le stockage commun entrepôt douanier type II : étant donné que le CDU n'impose plus la comptabilité matières, le stockage commun n'est pas autorisé par la douane, puisqu'il n'y a pas de possibilité de contrôle (parce qu'une comptabilité matières n'est pas disponible). Ce point sera discuté au sein du groupe de travail. La tenue d'une comptabilité matières peut éventuellement constituer une condition pour pouvoir procéder à un stockage commun.
2. La compensation à l'équivalent en cas de perfectionnement actif n'est plus autorisée s'il y a des droits antidumping applicables : le CDU a posé des conditions plus strictes pour la compensation à l'équivalent.

Le comité de pilotage marque son accord sur la méthode de travail proposée par les convenors du Groupe de travail Sortie de marchandises en ce qui concerne la consolidation. La 2<sup>e</sup> déclaration d'exportation par le consolidator dans un autre État membre constitue un grand problème. Les convenors mèneront des discussions techniques préalables avec le Contentieux, le service Automatisation et Législation et feront ensuite rapport au groupe de travail plénier.

Le comité de pilotage marque son accord sur le fait que les convenors du GT Accises font un brainstorming avec les membres intéressés au sujet de l'e-commerce et des accises. L'objectif est de dresser l'inventaire de tous les problèmes en matière d'e-commerce et d'accises. Cela peut donc servir d'input pour la Législation accisienne et pour le Groupe de travail E-commerce sous la direction de Christophe Ophoven.

#### **Point 5 à l'ordre du jour : Exposé succinct des résultats des groupes de travail**

- [GT Dispositions générales](#): les convenors donnent un état de la situation de la compétence professionnelle (l'AGD&A va procéder à la certification des formations douanières. Elle doit à cet effet s'organiser au niveau interne et libérer des moyens. Ce n'est que par après que le groupe de projet Compétence professionnelle se réunira à nouveau). Lire plus d'informations dans le rapport.
- [GT Marchandises introduites](#): pour la révision du processus marchandises introduites (notamment la note à ce sujet), le groupe de travail dépend dans une large mesure des demandes du groupe de projet européen AN/PN/TS. Les convenors continueront à examiner la problématique des conteneurs vides, de l'importation et de l'exportation pour les mouvements de transbordement et le transfert IST en adaptant le code de localisation dans la case 30 (sera sûrement une application nationale et pas seulement dans la zone portuaire).
- [GT Régimes particuliers](#): le groupe de travail ne s'est pas réuni depuis le dernier comité de pilotage.
- [GT Sortie de marchandises](#): la définition de l'exportateur qui a été reprise dans le dernier rapport est une version obsolète. La proposition la plus récente de la définition a été envoyée aux membres du groupe de travail.
- [GT Accises](#): à la demande des membres de l'AGD&A, la problématique concernant les presse-fruits mobiles (les possibilités de contrôle et le rendement par rapport à l'effort) est reprise à l'ordre du jour, l'entrée en vigueur de la méthode de travail remaniée « Mélange de produits énergétiques » (pour faire face au phénomène « designerfuels ») est prévue le 1/1/2018. La méthode de travail remaniée est déjà prête, mais elle doit encore être traduite.
- [GT Comm](#) : les convenors sont excusés.
- [GT ICT](#) : le groupe de travail ICT-software providers a notamment discuté de la relation avec les port community systems et le planning NCTS-RW. Le 21/11, le groupe de travail globalisations se réunira à nouveau. D'ici peu, il y aura une communication sur l'introduction du CODECO-IN, obligatoire à partir du 4 juin 2018.
- [GT Processus de contrôle](#) : la réunion prévue le 14/12 est reportée, étant donné que l'enquête n'est lancée qu'au début de l'année 2018.

#### **Point 6 à l'ordre du jour : Divers**

Actuellement il n'est pas possible de demander une autorisation de représentant via le Trader Portal européen. Le service Autorisations est au courant de la situation et examine comment cela pourrait être modifié.

Les membres privés du Comité de pilotage demandent s'il est possible d'obtenir une mise à jour de la timeline des circulaires prévues. Ils souhaiteraient discuter du projet de circulaire Déclarations simplifiées au sein du GT Marchandises introduites.

Il n'y a pas encore de date connue pour la révision du code pénal douanier (volet 3 de la LGDA).

<b>NOUVEAUX POINTS D'ACTION (À FORMULER DE MANIÈRE CLAIRE ET SPÉCIFIQUE !)</b>	<b>RESPONSABLE</b>	<b>ÉCHÉANCE</b>
Transmettre la proposition la plus récente de la définition de l'exportateur aux membres du Comité de pilotage	Sophany	12-11-17
État de la situation EU Trader Portal (demander une autorisation en tant que représentant)	Sophany	12-11-17
Demander une mise à jour à Karine Thumas de la timeline des circulaires prévues	Sophany	12-11-17

La prochaine réunion aura lieu le vendredi 12 janvier à 12h30.